

Evolution des Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité au 1^{er} août 2023

FLX246057785900247-07TPE01

JACK N' JILL
49 AV JEHAN DE BRIE
77120 COULOMMIERS

NANTES, le 02/09/2023

Madame, Monsieur,

Vous bénéficiez actuellement des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité (TRVe) pour la fourniture en électricité de votre (vos) site(s), dont les évolutions sont déterminées par les pouvoirs publics conformément à la réglementation en la matière.

Nous vous informons par ce courrier que, conformément à l'arrêté tarifaire ENER2319775A en date du 28 juillet 2023 et publié au Journal Officiel le 30 juillet 2023, le gouvernement a décidé de limiter la hausse des TRVe à 10% TTC en moyenne, à compter du 1^{er} août 2023. La réglementation prévoit que les prix des TRVe puissent être révisés plusieurs fois par an, la Commission de Régulation de l'Energie propose en pratique une évolution des TRVe deux fois par an. La dernière évolution est ainsi intervenue au 1^{er} février 2023.

L'impact de cette évolution sur votre facture dépend de l'option, de la puissance que vous avez souscrite et de votre niveau de consommation. Elle correspond en moyenne à une hausse de +138 €/an HTVA (soit en moyenne 165 € TTC par an) sur la facture des consommateurs finals non résidentiels au "Tarif Bleu".

Les prix des TRVe **intègrent déjà l'effet du bouclier tarifaire** instauré par les pouvoirs publics depuis le 1^{er} février 2022, qui continuent, par ce dispositif, à prendre désormais en charge 37% en moyenne de la facture d'électricité des consommateurs non résidentiels ayant un contrat au "Tarif Bleu". De ce fait, **aucune action n'est nécessaire de votre part.**

Comment puis-je réduire ma facture électricité ?

Chaque geste compte pour réduire sa consommation d'énergie tout au long de l'année, même en période estivale.

La climatisation représente une part importante des dépenses énergétiques en été. En cas d'utilisation, quelques règles à rappeler :

- Veiller à maintenir un écart de 4°C maximum avec la température extérieure, sans descendre sous une température de consigne idéalement fixée à 26°C ; pour rappel, augmenter la température de consigne de 1°C en passant de 25° à 26°C par exemple peut représenter une réduction de 5 à 10% de la consommation annuelle de l'équipement ! (source : ADEME)
- Eteindre la climatisation lorsque les locaux sont inoccupés
- Penser à maintenir les fenêtres fermées pendant son fonctionnement et vérifier les joints et ferme-portes pour préserver au maximum la température à l'intérieur de vos locaux.
- Baisser les volets (ou les stores) la journée pour maintenir une bonne température intérieure.

Plus d'informations ?

Nous vous invitons à vous rendre sur notre page internet dédiée à l'évolution du TRVe au 1^{er} août : <https://www.edf.fr/collectivites/le-mag/le-mag-collectivites/decryptage-du-marche-de-l-energie/trv-aout-2023> sur le site EDF.fr ou à contacter votre conseiller au numéro indiqué sur votre facture.

Nous vous remercions de votre confiance,

Votre conseiller EDF.

EDF-SA au capital de 2 084 809 296,50 €
Siège social : 22-30 avenue de Wagram 75382
Paris Cedex 08 - France
R.C.S. PARIS 552 081 317 SIRET 552 081 317
66522
N.I.T.V.A. FR 03 552 081 317

www.edf.com

Direction Commerciale
Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Origine 2021 de l'électricité vendue par EDF :
76,9 % nucléaire, 8,6% hydraulique, 5,9% autres énergies
renouvelables, 0,8 % charbon, 7,0 % gaz, 0,4 % fioul, 0,4% autres
fossiles et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 77 (service gratuit + prix d'appel)

FLX246057785900247-07TPE01

JACK N' JILL
49 AV JEHAN DE BRIE
77120 COULOMMIERS

Facture du 02/09/2023

n° 10180783893



Electricité

Montant Hors TVA	38,70 €
Montant TVA (payée sur les débits)	5,55 €
Facture TTC	44,25 €

Montant total à payer (TTC) 44,25 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 14,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 02/10/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 01/10/2023

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **9233035699**
Compte commercial : 2020005401469

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 6kVA

Nom du client

JACK N' JILL

Lieu de consommation

Référence acheminement : 22184080953403
42 RUE GAMBETTA
4E L 74
77400 LAGNY SUR MARNE

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de **44,25 €**
à partir du : **18/09/2023**

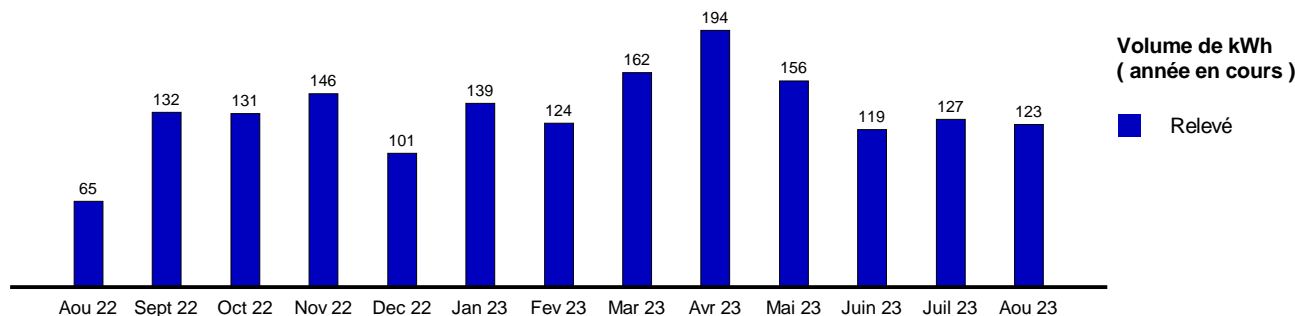
sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 08010414792 XX

**JACK N' JILL****Détail de votre facture du 02/09/2023 n° 10180783893****Données contrat**

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option Base 6kVA
Réf. de votre contrat 2010005334944
Prix réglementés
Souscrit depuis le 18/12/2021

Données Point de Livraison

42 RUE GAMBETTA 4E L 74 77400 LAGNY SUR MARNE
Réf Acheminement Electricité : 22184080953403

Evolution de la consommation facturée en kWh

Total EDF Electricité *		36,97 € HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT 13,51 € Taux de TVA
Abonnement	du 01/09/2023 au 30/09/2023	13,51 €/mois 13,51 € 5,50 %
Consommation (HT)	Période	Conso 123 kWh Prix unitaire HT 23,46 € Taux de TVA
Electricité Période unique	du 01/08/2023 au 31/08/2023	123 kWh 19,070 c€/kWh 23,46 € 20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 7,33 €, et la part variable est de 1,56 €

Services	0,00 € HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)	Taux de TVA INCLUS

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)	1,73 € Hors TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	Période du 01/08/2023 au 31/08/2023 Assiette 123 kWh Prix unitaire HorsTVA 0,10000 c€/kWh Taux de TVA 20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 01/08/2023 au 01/09/2023 Assiette 7,33 Prix unitaire HorsTVA 21,93 % Taux de TVA 5,50 %

Total Hors TVA pour ce site	38,70 € Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette 5,55 €
TVA à 5,50%	15,12 € 0,83 €
TVA à 20,00%	23,58 € 4,72 €
Total TTC pour ce site	44,25 € TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 492 **Type de compteur** : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : 22H02-6H02
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation HP/HC associées à deux saisons
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 6,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Base	12600 le 01/08/2023	12723 le 01/09/2023

**JACK N' JILL****Détail de votre facture du 02/09/2023 n° 10180783893****Données contrat**

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 6kVA
Réf. de votre contrat 2010005334944
Prix réglementés
Souscrit depuis le 18/12/2021

Données Point de Livraison

42 RUE GAMBETTA 4E L 74 77400 LAGNY SUR MARNE
Réf Acheminement Electricité : 22184080953403

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/08/2023. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois,

votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),

2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),

1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),

1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

